

Flashes – 18.12.25

France : la géothermie, une filière mature présente à Energaïa

Lors du Forum Energaïa qui s'est tenu à Montpellier le 11 décembre, Rémi Delprat, représentant de l'Association française des professionnels de la géothermie (AFPG), a présenté la géothermie comme une énergie renouvelable clé pour la décarbonation. Il a indiqué que, alors que 97 % des installations existantes sont portées par les particuliers, le secteur collectif connaît une forte croissance. Le nombre de projets finalisés dans le tertiaire, dans le secteur industriel et le collectif a bondi, passant de plus de 200 en 2023 à plus de 400 en 2024, en partie grâce à un décret tertiaire imposant des réductions de consommation allant jusqu'à 60 % d'ici à 2050. Pour conclure, Rémi Delprat a souligné que la géothermie est « une énergie maîtrisée, dynamique, où il y a tout à parier ».

Suisse : le besoin d'électrifier les flottes de VU lourds

Alors qu'Auto-Suisse, l'association des importateurs d'automobiles, estime la part de marché des véhicules utilitaires lourds (VUL) électriques à 16 % des nouvelles immatriculations de camions en 2025 contre une cinquantaine d'unités en 2020, l'Office fédéral de l'énergie (Ofen) a publié, le 15 décembre 2025, deux études sur les besoins des entreprises de logistique pour accompagner l'électrification croissante de leur flotte de marchandises en Suisse. Les rapports pointent le manque d'infrastructures de recharge ainsi que les besoins supplémentaires en électricité d'ici à 2050. « L'essor du marché des VUL électriques est principalement influencé par le prix des batteries, le prix de l'énergie, les coûts des infrastructures de recharge ainsi que le cadre réglementaire, en particulier la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) et une éventuelle redevance sur les véhicules électriques », soulignent les études. Trois scénarios nationaux de recharge ont été élaborés pour estimer la demande régionale en infrastructures : « Autonome », « De base » et « Couverture complète ». bit.ly/EEFL251215

H₂ : France Hydrogène cherche à donner un nouveau souffle à la filière

La gouvernance de France Hydrogène change. L'association avait déjà approuvé de nouveaux statuts fin juin 2024 à l'occasion d'une assemblée générale. Dans ce nouveau cadre, le conseil d'administration, composé de vingt membres, et la présidence de France Hydrogène ont été intégralement renouvelés et élus pour un mandat de trois ans lors de l'assemblée générale du 16 décembre 2025. Nicolas Brahy (membre du comité exécutif du gestionnaire d'actifs Hy24) devient président de France Hydrogène. Il succède à Philippe Boucly, qui a occupé ce poste pendant huit ans. Face à une période incertaine et ralentie pour la filière, « ce renouvellement de gouvernance [...] ouvre un nouvel élan, pour consolider les acquis, clarifier les priorités et affirmer une vision ambitieuse ».

Charbon : l'AIE pointe une consommation mondiale record en 2025

Dans son rapport annuel publié le 17 décembre, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pointe un « nouveau record historique » de la consommation mondiale de charbon en 2025. Celle-ci devrait progresser d'environ 0,5 % par rapport à l'année 2024 pour atteindre 8,85 milliards de tonnes. Elle est essentiellement tirée par la Chine, premier consommateur mondial de charbon (56 %) et par les États-Unis, où les politiques pro-énergies fossiles de l'administration Trump ont freiné la fermeture des centrales à charbon. A eux seuls, les États-Unis contribuent pour 37 millions de tonnes à

l'augmentation globale de la consommation de 40 millions en un an. Dans l'Union européenne, la demande de charbon s'est inscrite en recul de seulement 3 %, notamment en raison de la faiblesse de la production hydroélectrique et éolienne au premier semestre. L'AIE estime néanmoins que la demande mondiale de charbon a « atteint un plateau » et elle table sur une légère diminution d'ici à 2030 pour revenir à son niveau de 2023. « Avec l'envolée des capacités renouvelables, l'expansion régulière du nucléaire et l'arrivée sur le marché d'une énorme vague de gaz naturel liquéfié, [la production d'électricité à partir de charbon] devrait reculer à partir de 2026 », indique l'AIE.

Solaire : TotalEnergies signe un deuxième CPPA avec Google

TotalEnergies a annoncé, le 16 décembre, avoir signé un second contrat avec Google pour alimenter un autre centre de données en électricité renouvelable d'origine solaire, situé en Malaisie. Ce contrat de vente d'électricité (CPPA ou CADE) porte sur la fourniture d'un volume total de 1 TWh sur une durée de 21 ans. L'électricité proviendra de la centrale solaire Citra Energies, dont la construction va débuter en janvier 2026 dans la province de Kedah. Aujourd'hui, TotalEnergies compte 27 PPA de ce type dans le monde (Data4, STMicroelectronics, Saint-Gobain, Air Liquide, Amazon, LyondellBasell, Merck, Microsoft, Orange, Sasol, etc.). L'énergéticien français disposait, fin octobre 2025, de « plus de 32 GW de capacité brute de production d'électricité renouvelable », et vise « plus de 100 TWh à l'horizon 2030 ».

Zoom

CADE : TE44 et Nantes Métropole effectuent les derniers réglages

Depuis septembre 2025 et le choix de Volterres pour assurer le complément de fourniture au contrat d'achat direct (CADE) signé avec Valorem et la Sem ENR44 au printemps 2025, les équipes du syndicat d'énergie de Loire-Atlantique (TE44) et de Nantes Métropole ont poursuivi les réglages contractuels et fixé les modalités de facturation avant le démarrage de la livraison d'électricité au 1^{er} janvier 2026 (Flashes du 17.09.25). Romain Buffet, coordonnateur des achats d'énergies pour TE44, et Emmanuel Dion, responsable de la stratégie d'achat et des achats d'énergie de Nantes Métropole, ont expliqué à EUROP'ENERGIES, en marge du colloque de la FNCCR du 16 décembre, avoir « réuni Volterres et les producteurs pour se mettre d'accord sur les clauses dites 'miroir' ». Ces clauses permettent d'identifier qui porte le risque entre les producteurs, le fournisseur et les acheteurs en cas de défaillance d'une des parties. Un « gros morceau » a également été d'obtenir toutes les autorisations nécessaires (délégation de l'autorisation de fourniture, accès aux données de production, etc.), ajoutent-ils. Et aussi de mettre en place le protocole de facturation du complément de fourniture et de régularisation en fin d'année. « Nous avons intégré une clause dans le contrat avec notre fournisseur prévoyant la possibilité d'adapter certaines clauses en fonction du retour d'expérience. Il sera par exemple possible de revoir les clés de répartition de l'électricité verte entre les membres du groupement », expliquent Emmanuel Dion et Romain Buffet. Ils doivent encore accompagner les services comptables des membres du groupement pour leur expliquer les principes du CADE et de la facturation de l'électricité. Pour Emmanuel Dion et Romain Buffet, « tous ces travaux ont été et restent une expérience humaine enrichissante ». En outre, « nous avons vraiment pris conscience que l'achat n'était qu'un bout de la chaîne, qui comprend aussi l'efficacité énergétique, la réduction des consommations et l'autoconsommation. Mais la priorité reste la sobriété ». Les deux partenaires envisagent la mise en œuvre d'autres CADE dans les années qui viennent, après le retour d'expérience de celui qui commence l'année prochaine. L'année 2026, avec les élections municipales, va constituer « une bonne période pour réfléchir à une nouvelle stratégie ».

En bref

- ◊ Précision. La consommation du groupement d'achat coordonné par le SDE 22 s'élève plus précisément à 340 GWh/an, dont 200 GWh/an d'électricité et 140 GWh/an de gaz naturel, a précisé Dominique Ramard, président du SDE 22, à EUROP'ENERGIES (Flashes du 17.12.25).
- ◊ Lors de son assemblée générale du 17 décembre, le Cleee a entériné la création d'une commission Industrie. Coordonnée par Henry-Olivier Mattout (directeur des achats et responsable des solutions énergie de Winoa, un fabricant de grenailles d'acier), cette commission favorisera les échanges et les retours d'expérience entre les industriels membres du Cleee et elle les représentera auprès des autorités publiques. « Les industriels ont la particularité de faire face à des sujets complexes relatifs à la fois à l'énergie et à l'industrie (EU-ETS, CBAM, etc.) et ils sont souvent plus exposés à la concurrence internationale. Ils sont aussi très mal connus des institutionnels », explique Henry-Olivier Mattout à EUROP'ENERGIES.
- ◊ En France, le Conseil d'Etat a annulé, le 16 décembre, le décret du 20 novembre 2023 accordant la concession de mines d'hydrocarbures conventionnels liquides ou gazeux, dite « Concession de Bleue Lorraine » (Moselle), à la société La Française de l'énergie (FDE), à la suite d'une action du Collectif de défense des bassins miniers lorrains. La FDE avait le projet d'exploiter, jusqu'au 1^{er} janvier 2040, le gaz de couche de charbon, essentiellement du méthane, présent dans des gisements de houille qui n'ont pas été exploités. (<https://bit.ly/EEFI2512181>)
- ◊ En France, l'Union des industries privées du gaz (Uprigaz) change de nom et devient l'Alliance des entreprises privées de l'énergie (Apren). Son périmètre d'action inclut désormais l'électricité bas carbone (production et fourniture) et la valorisation du dioxyde de carbone. « Nous représentons ainsi les entreprises privées actives sur l'ensemble de la chaîne de valeur du gaz et de l'électricité, de la production à la commercialisation, au trading, en passant par le transport, le stockage et les marchés de gros », précise l'Apren.
- ◊ Le Parlement européen a approuvé, le 17 décembre, l'interdiction d'importation de gaz russe vers l'Europe. Le gaz naturel liquéfié russe acheté sur le marché au comptant sera interdit dans l'Union européenne dès l'entrée en vigueur du règlement début 2026, tandis que les importations de gaz par gazoduc seront supprimées progressivement d'ici au 30 septembre 2027. Le texte, qui a déjà fait l'objet d'un premier accord au Conseil, devra être officiellement approuvé par le Conseil avant d'être publié au Journal officiel.
- ◊ En France, le conseil de Paris a validé, le 17 décembre, la concession du réseau de chaleur urbain de la capitale au groupement Dalkia-Eiffage-RATP. Ce réseau dessert près d'un million de personnes à Paris et dans seize communes voisines. Dalkia prévoit d'investir 3,4 milliards d'euros sur 25 ans afin que la chaleur du réseau soit produite par 76 % d'énergies renouvelables, au lieu des 50 % actuelles.

